





Recensement de la population

[Données INSEE]

Population légale au 1^{er} janvier 2018
en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

Population municipale : 2280

Population totale : 2379

- 4 L'ÉQUIPE MUNICIPALE
- 6 DU CÔTÉ DES FINANCES
- 8 ENVIRONNEMENT
- 9 URBANISME
- 10 TRAVAUX
- 12 ENFANCE ET PETITE ENFANCE
- 14 ÉCOLES
- 15 SOLIDARITÉ
- 16 VIE CITOYENNE
- 17 VIE ASSOCIATIVE
- 23 CIVISME
- 24 INFORMATIONS CC2T
- 25 INFORMATIONS PRATIQUES
- 26 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET ÉTAT CIVIL
- 27 CONTACTS CC2T

Collecte des recyclables et des ordures ménagères

Les bacs d'ordures ménagères et les sacs de tri sont collectés :
À **Velaine-en-Haye** : le vendredi matin (ils sont à sortir le jeudi soir).

À **Sexey-les-Bois** : le mardi matin pour les ordures ménagères et le vendredi matin pour les sacs de tri (ils sont à sortir la veille).

Les sacs de tri sont à retirer en mairie ou aux ateliers municipaux aux horaires d'ouverture.

Permanence du maire et des adjoints

Deux samedis matin par mois (jours d'ouverture de la mairie), sans rendez-vous, de 10h à 11h30.

Nouveaux habitants

Nous invitons tous les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de mairie.

Contact

Secrétariat de mairie de Velaine-en-Haye

3 rue de l'Église
Velaine-en-Haye
54840 Bois-de-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89

Secrétariat de mairie de Sexey-les-Bois

50 Grande Rue
Sexey-les-Bois
54840 Bois-de-Haye
Tél : 03 83 23 22 29

Horaires

Secrétariat de mairie de Velaine-en-Haye

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Le mercredi de 8h30 à 11h30.
Le samedi, 2 fois par mois, de 8h30 à 11h30.

Secrétariat de mairie de Sexey-les-Bois

Le mardi et le vendredi de 16h à 18h.

www.bois-de-haye.fr

mairie@bois-de-haye.fr

Bulletin municipal d'informations janvier 2021

Directeur de publication : Denis Picard

Siège social : Mairie de Bois-de-Haye

Comité de rédaction : Commission Communication

Dépôt légal : Numéro 346

Crédits photos : Commune de Bois-de-Haye et Geneviève Bringuier, correspondante presse locale

Impression : Look ta Com, papier certifié PEFC

Papier écologique issu de forêts gérées durablement

Design graphique : Frédéric Villars



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

L'année 2020 qui vient de se terminer restera dans nos mémoires comme une année pas comme les autres. Si elle a commencé sous les meilleurs auspices avec plein de belles promesses et de choses à réaliser, le début d'une période de doute et d'incertitude est arrivée avec le printemps. Le confinement total de la population à partir de la mi-mars, suite à la pandémie de COVID19, a plongé les habitants dans une période pleine de restrictions. Malgré la reprise des activités à partir du mois de juin et la possibilité de partir en vacances, l'automne nous a apporté une deuxième vague avec un nouveau confinement début novembre. Celui-ci partiellement levé début décembre nous a permis de passer Noël en famille avec des conditions sanitaires à respecter. Cependant, pour le passage dans la nouvelle année, les rassemblements ont été interdits et un couvre-feu a été appliqué. Tous nos commerces de proximité ont beaucoup souffert pendant cette période. Espérons que toute la solidarité qui s'est manifestée envers eux, à travers les réseaux sociaux, ne soit pas vaine.

J'ai une pensée particulière pour toutes les associations de notre commune qui ont été obligées de rester plus ou moins en sommeil durant cette année passée. Du fait qu'elles n'ont pas pu organiser comme les autres années leurs animations habituelles, certaines de ces associations ont vu leur bilan financier se dégrader. Espérons que cette nouvelle année qui commence leur permette d'oublier ces moments difficiles.

Je n'oublie pas non plus, bien sûr, les familles de notre commune qui ont été touchées par cette pandémie et qui ont vu parfois certains de leurs êtres chers les quitter.

Durant ces périodes compliquées de confinement, les travaux que nous avions prévu de réaliser, ont été stoppés et reportés à une date ultérieure. Cela concerne la réfection de la salle des fêtes, la construction de la nouvelle salle 26, et quelques voiries dont les travaux ont été repoussés en 2021.



Les travaux de rénovation de notre grande salle des fêtes ont pu commencer début décembre 2020 pour une durée de six mois environ. Des bungalows ont été installés pour permettre aux enfants de l'école qui mangent à la cantine de se restaurer en lieu et place de la salle des fêtes. La construction de la nouvelle salle 26 doit débuter en ce début d'année 2021. L'aire de jeux de Sexey a été totalement rénovée et sécurisée avec la mise en place de nouveaux jeux.

Je tiens à féliciter chaleureusement l'ensemble du corps enseignant de notre école ainsi que tous les employés de la commune sans exception, pour leur parfaite collaboration afin que la réouverture des écoles au mois de mai se fasse dans les meilleures conditions. Aucun cas de contamination n'a été détecté nécessitant la fermeture d'une classe ou de l'école. En effet toutes les dispositions avaient été prises pour permettre que ces différentes rentrées se réalisent parfaitement. Il n'y a pas eu de problème non plus pour les rentrées de septembre et du retour des vacances de la Toussaint.

2021 nous tend les bras. Nous ne pouvons qu'espérer que cette nouvelle année nous fasse oublier la précédente et soit le point de départ d'une nouvelle histoire pleine de projets, de joie et de bonheur.

Vous pouvez être certains que toute l'équipe municipale fera le maximum pour permettre à notre commune de retrouver ses animations associatives et festives des années précédentes.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente année 2021. Que celle-ci vous apporte bonheur et santé !

Votre maire, Denis PICARD

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



DENIS PICARD
Maire

Maire délégué de Velaine-en-Haye – 6ème Vice-président de la CC2T



CHRISTELLE AMMARI
1^{ère} Adjointe

Déléguée à l'enfance et à la petite enfance, aux affaires scolaires et périscolaires, au pilotage du Conseil Municipal Enfants, aux liens intergénérationnels, à la famille - Conseillère communautaire



PIERRE BONNIN
2^{ème} Adjoint

Délégué au pilotage des grands projets de travaux, à la sécurité sur la voie publique, au devoir de mémoire, aux commémorations, au pilotage du système d'information, au suivi des dossiers d'assurance de la municipalité - Conseiller communautaire



MARTINE HENRION
3^{ème} Adjointe

Déléguée à la vie associative, aux sports, à l'animation de la commune, à la culture et à la gestion des salles communales



ETIENNE DESALME
4^{ème} Adjoint

Maire délégué de Sexey-les-Bois - Délégué à l'urbanisme et à la gestion de l'espace public (mise en place du PLUi), à la sécurité intérieure des bâtiments municipaux, à la gestion de la sécurité incendie sur la commune en liaison avec le SDIS54 et la commission départementale de sécurité incendie, à la gestion de la forêt en lien avec l'ONF



MARTINE CAVALLASCA
5^{ème} Adjointe

Déléguée aux finances, aux affaires sociales, à la solidarité et aux services aux seniors



BERNARD BAGARD
6^{ème} Adjoint

Délégué à la transition énergétique, à l'embellissement et fleurissement de la commune, au suivi avec la CC2T des compétences communautaires



THIERRY MARCHAL
Conseiller délégué

Délégué à la gestion du patrimoine et des petits travaux



FRANÇOISE LAVILLAT
Conseillère



NICOLE LACOTE
Conseillère



FRANÇOISE GALLIMARD
Conseillère



GHISLAIN TASSIN
Conseiller



FABIENNE BRIAND
Conseillère



PHILIPPE LOUIS
Conseiller



ELISABETH WITTMER
Conseillère



BRUNO MARTINELLI
Conseiller



DAMIEN CABRET
Conseiller



AMÉLIE SAINTOT
Conseillère



BERTRAND LEPOUTÈRE
Conseiller



RÉMY NOËL
Conseiller



AURÉLIEN PARISSÉ
Conseiller



EMILIE DEMOULIN
Conseillère



SARAH TRICHOT
Conseillère

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission enfance, jeunesse, école, Conseil Municipal Enfants, périscolaire, repas intergénérationnels

Adjointe Déléguée :
Christelle AMMARI

Membres :

- » Martine CAVALLASCA
- » Emilie DEMOULIN
- » Françoise GALLIMARD
- » Martine HENRION
- » Françoise LAVILLAT
- » Rémy NOËL
- » Sarah TRICHOT

Commission grands travaux, sécurité publique

Adjoint Délégué :
Pierre BONNIN

Membres :

- » Damien CABRET
- » Martine CAVALLASCA
- » Etienne DESALME
- » Martine HENRION
- » Philippe LOUIS
- » Thierry MARCHAL
- » Bruno MARTINELLI
- » Rémy NOËL
- » Aurélien PARISSÉ
- » Ghislain TASSIN

Commission associations, culture, animations, sports

Adjointe Déléguée :
Martine HENRION

Membres :

- » Christelle AMMARI
- » Fabienne BRIAND
- » Françoise GALLIMARD
- » Françoise LAVILLAT
- » Bruno MARTINELLI
- » Amélie SAINTOT
- » Ghislain TASSIN
- » Sarah TRICHOT
- » Elisabeth WITTMER

Commission urbanisme, PLUi, forêt, agriculture

Adjoint Délégué :
Etienne DESALME

Membres :

- » Bernard BAGARD
- » Damien CABRET
- » Bertrand LEPOUTERE
- » Thierry MARCHAL
- » Bruno MARTINELLI
- » Rémy NOËL
- » Amélie SAINTOT

Commission finances, budget

Adjointe Déléguée :
Martine CAVALLASCA

Membres :

- » Christelle AMMARI
- » Pierre BONNIN
- » Etienne DESALME
- » Bertrand LEPOUTERE
- » Bruno MARTINELLI
- » Rémy NOËL
- » Aurélien PARISSÉ

Commission environnement, écologie, fleurissement de la commune, éclairage public, propreté

Adjoint Délégué :
Bernard BAGARD

Membres :

- » Pierre BONNIN
- » Martine HENRION
- » Françoise LAVILLAT
- » Philippe LOUIS
- » Thierry MARCHAL
- » Ghislain TASSIN
- » Elisabeth WITTMER

Commission communication

Membres :

- » Fabienne BRIAND
- » Martine CAVALLASCA
- » Emilie DEMOULIN
- » Martine HENRION
- » Nicole LACOTE
- » Elisabeth WITTMER

Commission entretien du patrimoine, petits travaux

Adjoint Délégué :
Thierry MARCHAL

Membres :

- » Pierre BONNIN
- » Damien CABRET
- » Philippe LOUIS
- » Rémy NOËL
- » Bruno MARTINELLI
- » Aurélien PARISSÉ

L'ÉQUIPE COMMUNALE DE BOIS-DE-HAYE

12 employés travaillent au sein de la commune de Bois-de-Haye dans les domaines de l'administratif, des écoles et des services techniques.

Leur investissement et leur implication tout au long de l'année ont permis d'offrir des services de qualité pendant cette période particulière et inédite. Ils ont su mettre en avant leur sens du service public, de l'intérêt général et leur capacité d'adaptation.

En effet, lors du confinement de mars, une partie des employés n'a pas hésité à venir traiter les dossiers urgents, aider les élus et continuer d'entretenir les plantations et végétaux qui nécessitaient le plus d'attention. Nous pouvons les remercier et être fiers d'eux.

Le déconfinement quant à lui, a apporté son lot de contraintes sanitaires au niveau des écoles avec un protocole sanitaire strict mais aussi dans le travail de tous les jours avec le port du masque obligatoire, la mise en place de plexiglas, la limitation de personnes, le nettoyage et la désinfection des surfaces...

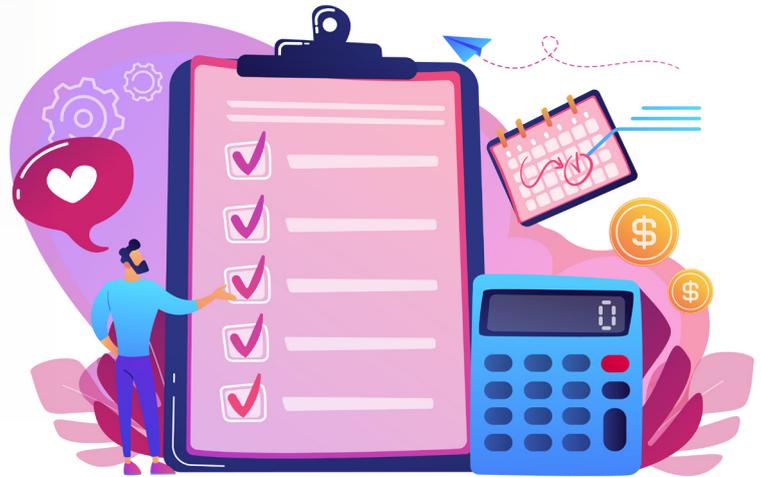
Malheureusement, ces contraintes sanitaires vont être notre lot quotidien pendant une certaine période et nous vous remercions de bien respecter les gestes barrières lors de vos passages dans les bâtiments communaux.

Je profite de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue à Benoit qui a intégré l'équipe des espaces verts en 2020 et qui saura apporter ses connaissances et ses compétences acquises à Roville-aux-Chênes lors de sa licence Aménagement du paysage et lors de son passage au Jardin Botanique du Grand Nancy. Vous pourrez admirer au printemps et tout au long de l'année ses compositions dans toute la commune et en particulier dans les nouveaux massifs.

Benoit, Corinne, Emilie, Laetitia, Marie-Paule, Mireille, Olivier, Patrick, Régine, Serge et Valérie se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches !

LES FINANCES COMMUNALES SONT EN BONNE SANTÉ MÊME EN PÉRIODE COVID !

Les finances 2020 de Bois-de-Haye ne reflètent pas l'ambiance morose due aux deux confinements, elles se portent bien !



Le budget 2020 a été voté tardivement (le 16 juillet 2020) en raison de la crise sanitaire. **Le montant global de ce budget est de 5 111 792€ contre 4 754 501€ en 2019.**

Construit de manière responsable et rigoureuse tout en maintenant la capacité d'autofinancement et en réaffirmant notre volonté à contenir la fiscalité, la répartition s'établit ainsi : **2 750 113€ en fonctionnement et 2 361 679€ en investissement.**

Malgré les dépenses incontournables consacrées à la crise sanitaire, les charges courantes ont été maîtrisées.

Les dépenses d'entretien du patrimoine communal ainsi que l'acquisition de matériels conséquents destinés aux services techniques ont pu être réalisées en 2020 et se poursuivront en 2021.

Au total, les recettes au 15 décembre 2020 sont sensiblement identiques à celles de 2019. Les impôts locaux sont restés stables et en dessous du seuil de communes de même strate démographique.

L'année 2020 est la première année de lissage des taux des taxes locales des deux

communes fondatrices.

Les taux des taxes foncières pour la part communale s'élèvent à :

Velaine-en-Haye

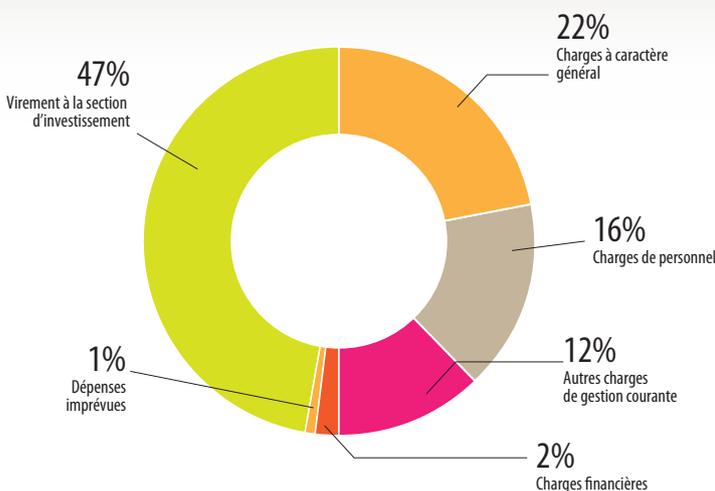
- » Taxe foncière bâtie : 5,98%
- » Taxe foncière non bâtie : 18,61%

Sexey-les-Bois

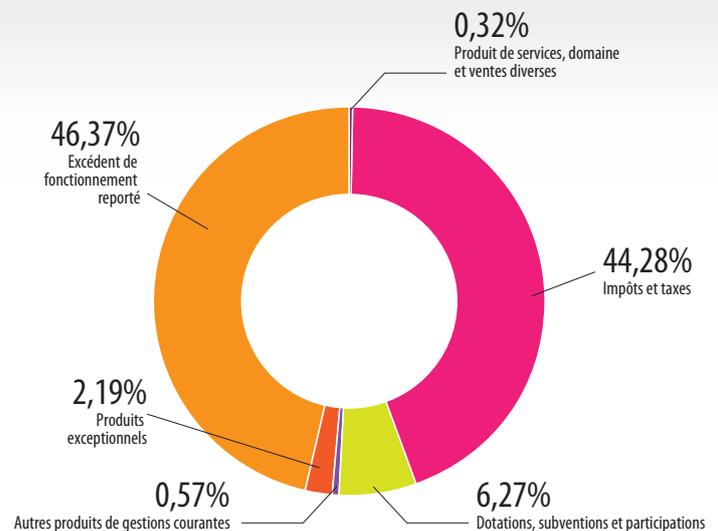
- » Taxe foncière bâtie : 8,76%
- » Taxe foncière non bâtie : 27,16%

Au terme de la période de lissage, en 2032, les taux seront identiques pour l'ensemble de la commune nouvelle de BOIS-DE-HAYE.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



UN BUDGET 2020 SURTOUT DÉDIÉ AUX GRANDS TRAVAUX

Les dépenses réelles dédiées aux grands travaux, inscrites au budget 2020, s'élèvent à 1 514 601€ majoritairement autofinancées [sans recours à l'emprunt] et complétées des subventions accordées.

Les recettes d'investissement (dotations, subventions et fonds divers reçus) ont augmenté en 2020 (917 818€ contre 726 381€ en 2019) tandis que les dépenses d'investissement sont également en augmentation avec de nombreux travaux importants prévus en 2020 (la mise aux normes du stade de football, la rénovation et la modernisation de la salle des fêtes, la salle 26, la rénovation complète de l'aire de jeux de Sexey-les-Bois, etc...).

Malheureusement, le rythme imposé par la crise sanitaire a sensiblement modifié le calendrier prévisionnel d'achèvement de certains travaux qui vont se poursuivre en 2021 ! **Ils seront bien terminés d'ici quelques mois !**

Le financement des travaux à terminer sera reporté au budget de 2021 pour les montants des dépenses engagées et des recettes certaines prévues en 2020 et cela sans obérer le prochain budget !

→ EMILIE DEMOULIN Conseillère municipale

Covid 19

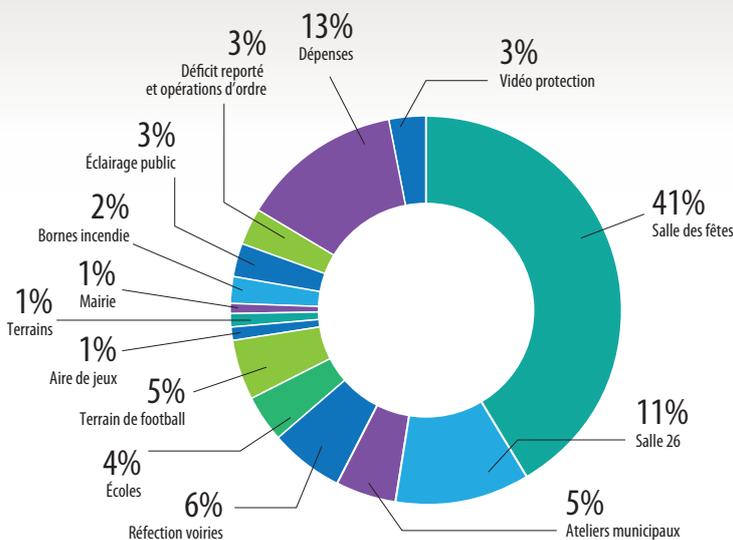
Le port du masque étant rendu obligatoire depuis le 20 juillet 2020 dans tous les lieux publics clos, la municipalité a participé, à raison d'un masque lavable par personne de plus de 11 ans par foyer, durant la distribution effectuée lors du déconfinement du 11 mai 2020. Ces masques ont été confectionnés, entre autres, par un groupe de couturières bénévoles et solidaires de Bois-de-Haye.



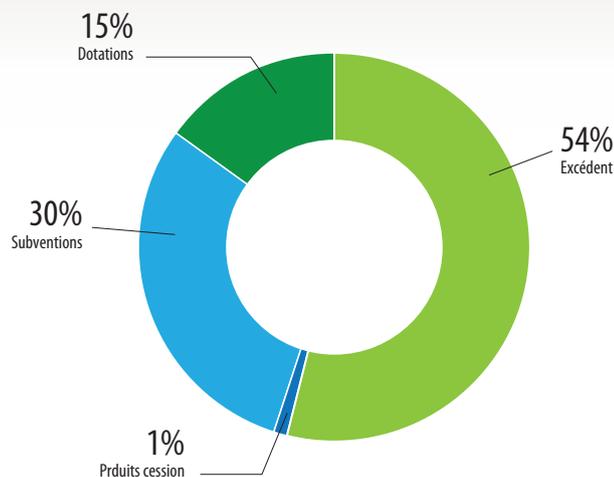
Rappelons que le port du masque est indissociable des gestes barrières.

Depuis le 2 novembre 2020, les enfants à partir de 6 ans doivent également porter le masque. Notons que le port du masque dans un périmètre de 50 m autour des établissements d'enseignement scolaire et des crèches est obligatoire depuis le 23 septembre 2020 et il est également obligatoire sur le marché de l'anneau de bus le dimanche. A la rentrée de novembre, la municipalité a distribué un masque lavable à chaque enfant de plus de 6 ans du groupe scolaire Geo Condé.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



→ **BERNARD BAGARD** Adjoint à la transition énergétique,
à l'embellissement et au fleurissement de la commune

Fleurissement

Cette année aura été marquée, comme dans beaucoup d'autres domaines, par la crise sanitaire. Le concours des villes et villages fleuris n'a pas eu lieu.

Le fleurissement a été mis en place mais l'arrosage des végétaux a été compliqué du fait des restrictions imposées par la Préfecture. De gros efforts ont été consentis, même pendant le confinement, puisque Patrick est venu à plusieurs reprises pour essayer de maintenir en vie les arbres et arbustes nouvellement plantés.

Cet épisode caniculaire qui a tendance à se pérenniser nous conduit à prendre des décisions majeures pour les aménagements futurs. Le nombre de points de fleurissement (85 sur Bois-de-Haye) est excessif dans les circonstances actuelles car il devient trop difficile de concilier un entretien de qualité avec les restrictions d'eau que nous connaissons chaque été. Il a donc été décidé de réduire le nombre de pots et d'aménager plusieurs massifs avec des plantes vivaces afin de réduire les opérations d'entretien.

Cette année 2021 verra donc la création de quatre massifs placés à Sexey devant la mairie, à l'entrée des Résidences de Haye, devant le groupe scolaire de Velaine et sur la D400, derrière les commerces. Ces réalisations seront beaucoup plus spectaculaires et demanderont moins d'arrosage. L'inscription au concours de villes et villages fleuris sera faite, sauf cas de force majeure, et nous espérons, après avoir obtenu les félicitations en 2019, décrocher une première fleur. Cela viendrait récompenser les efforts faits par le personnel pour rendre attrayant notre cadre de vie.

Concernant le combat que chacun doit mener pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité dont nous voyons en ce moment les effets délétères, les opérations de fauchage tardifs seront reconduites. Le tout sera complété par des zones semées avec des plantes mellifères.



Dans un contexte de baisse dramatique des populations de la gent ailée depuis déjà de nombreuses années, nous avons décidé de mettre en place plusieurs nichoirs. Le rôle des oiseaux est indispensable dans l'équilibre des écosystèmes pour la régulation des insectes ravageurs. Ce sont de précieux auxiliaires dans la lutte biologique, car un couple de mésanges peut consommer journalièrement 500 chenilles processionnaires pendant la période de nidification. Ce sont donc 10 logements adaptés à ce type d'oiseaux qui ont été installés autour des bâtiments communaux.



Eclairage public

La modernisation de l'éclairage communal se poursuit.



L'expérimentation de l'arrêt de la moitié des luminaires sur la D400 a démontré que l'éclairage restait largement suffisant et nous avons procédé au démontage des mâts excédentaires. Ceux-ci ont été remplacés aux Résidences de Haye et l'excédent sera installé au fur et à mesure des chantiers prévus sur l'exercice 2021.

À la clé, une économie sur les frais de fonctionnement et une petite réduction de la pollution lumineuse.

→ **MARTINE CAVALLASCA**
Adjointe aux finances

Aide à l'environnement

Dans une démarche de préservation des ressources naturelles, la municipalité de Bois-de-Haye a décidé d'accorder une aide financière forfaitaire de 50 € TTC à compter de 2021 pour l'achat d'un récupérateur d'eau.

Cette participation sera versée aux personnes qui en font la demande sur présentation de la facture d'achat d'un récupérateur d'eau (datée de 2021). Cette aide sera attribuée une seule fois par foyer, dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires ouverts pour cette opération.

En cas d'atteinte de cette limite, l'aide sera versée sur le budget suivant.

Exonération des abris de jardin inférieurs à 20 m²



La municipalité a décidé l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour tous les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Les surfaces supérieures à 20m² restent soumises à cette taxe et à dépôt de permis de construire.

LE PLUI-H, PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT

La Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) a engagé en 2016 l'élaboration d'un PLUi pour les 41 communes de son territoire.

Il remplacera les plans locaux d'urbanismes (PLU) communaux et sera applicable après approbation des communes et un vote par les élus communautaires.

Le PLUi-H est un document d'urbanisme à l'échelle d'une communauté de communes, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et respectueux de l'environnement, puis formalise des règles d'occupation et d'utilisation du sol applicables à l'échelle du territoire. Il s'intéresse également à l'habitat.

Le PLUi-H aura des incidences directes sur votre quotidien pour tous vos travaux de construction et de rénovation.

Le calendrier de la mise en œuvre :

- » De 2016 à 2018 : diagnostic et rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- » De 2018 à 2020 : définition du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement programmées (OAP),
- » 2021, troisième trimestre :
 - Délibération du conseil communautaire,
 - Consultation des personnes publiques associées : commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, mission régionale d'autorité environnementale,
- » 2021, quatrième trimestre :
 - Enquête publique : les documents seront disponibles dans toutes les mairies pour consultation par les habitants,
- » 2022 : délibération du conseil communautaire pour approbation.

FORÊT

La forêt a énormément souffert lors de la tempête de 1999, le marché du bois a été bouleversé et sa valeur marchande a fortement baissé.

Aujourd'hui, la crise climatique engendre une prolifération d'insectes : scolyte, petit ver qui creuse des galeries sous l'écorce des arbres, chenilles processionnaires, qui dévorent les feuilles des chênes et autres. Le climat provoque une augmentation du nombre de générations annuelles des insectes.

Suite à ces constats, l'ONF propose une gestion de nos forêts qui les aidera à résister au changement climatique. Il s'agira de :

- » Maintenir la biodiversité des essences lors de la régénération naturelle,
- » Maintenir la diversité de la faune et de la flore afin que les oiseaux puissent jouer leur rôle de prédateurs d'insectes,
- » Préserver les sols (limiter, voire interdire, le passage des 2 roues à moteur et utiliser une meilleure technique de débardage) pour ne pas compacter la terre.

De nombreux projets de recherche sont à l'étude aujourd'hui pour déterminer les essences à utiliser en fonction du climat actuel. Quelques tests sont en cours sur la route de Maron.

Pour la forêt de Velain-en-Haye, la municipalité a validé la proposition de l'ONF de proroger le plan d'aménagement qui datait des années 2000 pour une durée de 5 ans. Le programme sera axé sur la coupe sanitaire et l'entretien des cloisonnements.

La municipalité a également validé, pour la forêt de Sexey-les-Bois, la proposition de l'ONF de réaliser des travaux de cloisonnements et des coupes de gros bois.



On a pu constater cet été que les arbres perdaient leurs feuilles sur leurs cimes. La faible pluviométrie incite les arbres à ne plus alimenter en sève les branches en hauteur. Ces branches sèchent et sont cassantes. Les promeneurs doivent faire attention à ces branches d'arbres qui peuvent chuter au sol.

→ **PIERRE BONNIN** Adjoint au pilotage des grands projets de travaux

GRANDS CHANTIERS ET TRAVAUX

La période liée à la crise sanitaire a énormément perturbé les projets en cours. Malgré plusieurs mois de confinement et d'interruption, les entreprises ont fait des efforts pour assurer leurs prestations.



Terrain de football

Tout a été mis en œuvre afin d'obtenir la validation des installations par la ligue de football. Cette validation a été obtenue le 25 août dernier juste avant la reprise des compétitions. Le montant des investissements est de 100 924 € pour lesquels nous avons obtenus 66 192 € de subventions et dons. 26 590 € au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, 16 800 € de la fédération, 14 802 € de la Région Grand Est ainsi qu'un don de 8 000 € de la part de l'association ASVH suite à la manifestation en mémoire d'Aldo PLATINI.

Salle des fêtes

Les travaux ont officiellement commencé le 7 décembre. Huit entreprises ont été



retenues (Adami Construction, Brunelli, Elvinger, Mairel, Brocard, Kauffmann Electricité, Rousseau et Fils, Jean Bernard Revêtements). Les travaux de grande ampleur consistent à la rénovation de la salle et à l'ajout d'une extension permettant de mettre une scène de 60 m². Le montant des travaux issus de l'appel d'offres est de 652 060 €. Les subventions attribuées sont au nombre de deux. La dotation d'équipements des territoires ruraux pour 30 % du montant des investissements plafonnée à 199 237 € et la dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 179 480 €.

Salle 26

Suite à la période de confinement et la période de congés d'été, le planning de cette construction a été fortement impacté. Après une réunion avec l'entreprise, nous avons convenu d'une reprise des travaux pour le 25 janvier 2021. Le montant de l'investissement est de 221 340 €. Nous avons obtenu pour cet équipement une subvention de 51 079 € au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.

→ **THIERRY MARCHAL**

Conseiller délégué

→ **SERGE LAMBERT**

Responsable des services techniques

Petits travaux et entretien du patrimoine

Malgré une année compliquée avec huit semaines de confinement, les travaux les plus urgents ont tout de même été effectués par l'équipe technique. Les travaux des bâtiments, voirie et espaces verts, ont monopolisé tout le personnel.

Bâtiments : Par deux fois, les façades de la salle des petites fêtes ont été repeintes suite à des dégradations volontaires.

Centre socioculturel : La robinetterie, vieillissante, est remplacée par des matériels modernes et temporisés moins gourmands en eau. Également, réalisation de peinture de la descente d'escalier vers les vestiaires du foot.

Ecoles primaires de Velaine et de Sexey : Peinture, respectivement de la classe de Mme Olmeta et de Mme Hubert.

Ecole maternelle : Mise en place d'une sonnette multiposte afin de mieux entendre les arrivées des parents. Une robinetterie mieux adaptée aux enfants a également été changée dans les toilettes.

Pour respecter le protocole sanitaire, les élèves doivent se croiser le moins possible. Pour cela, un chemin a été creusé et recouvert de plaques caoutchoutées permettant l'accès par l'extérieur à la classe de Mme Olmeta pour école primaire et la classe de Mme Georges pour l'école maternelle.

Espaces verts : A cause de la covid, la plantation des fleurs a été quelque peu retardée. Malgré un été caniculaire nous avons réussi à maintenir un fleurissement optimum tout en respectant les horaires d'arrosage imposés.

Terrain de foot : Le nouveau terrain de foot méritait une attention toute particulière tant en arrosage qu'en tonte. Cet arrosage a pu être réalisé grâce au prêt d'un arroseur automatique de l'ASNL, d'un surpresseur des pompiers et d'une mise en place, le week-end, par des bénévoles.

Voiries : Le chemin des Chanelles utilisé par des véhicules de toutes catégories se dégrade rapidement. Suite à des demandes de particuliers, une campagne de rebouchage avec de l'enrobé à froid a été engagée. Rue de la Commanderie, des nids de poules ont fait l'objet du même traitement.

RD400 : Suite au traçage par le département d'un passage piétons en haut de la Taille Michaud pour rejoindre l'abribus, des panneaux de signalisation clignotants préviennent du danger. Sur ce même axe, face aux transports Schlichting, le passage piétons est annoncé de part et d'autre par des panneaux identiques.



Illuminations : Changement des cordons lumineux incandescents, en cordons lumineux à LED, moins énergivores. Ceux-ci sont installés mi-novembre afin d'égayer les rues de la commune pour cette fin d'année.

Il faut saluer le travail effectué par les femmes de ménage, dont Mme Cleri, à l'école primaire qui a suivi un protocole sanitaire drastique.

En espérant avoir été à l'écoute des habitants, les services techniques vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



Aménagement du chemin piétons

L'ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Règles de distance

Les plantations telles que les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine dans le respect des règles générales.

Règles générales

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 m	0,5 mètre
Supérieure à 2 m	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

À noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

Règles d'entretien

Haie ou arbres

Si vous et votre voisin êtes propriétaires d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre), chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Racines, ronces

Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Règles de cueillette

Plantation mitoyenne

Les produits des plantations mitoyenne (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des propriétaires.

Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause :

- » Naturelle (les fruits tombent tout seuls),
- » Chute provoquée (par secousse par exemple),
- » Ou cueillette directe.

Plantation appartenant au voisin

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété.

En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

→ ETIENNE DESALME Maire délégué

Un chemin au sec et facilement praticable

Le revêtement du chemin reliant la rue de Liverdun et la Grande Rue était fait de calcaire. Nous l'avons fait bitumer afin de rendre plus sécurisant le déplacement des enfants qui l'empruntent régulièrement. Deux barrières ont été installées à chaque extrémité pour réduire la vitesse des vélos et interdire tout passage de véhicule motorisé. Sous la structure de la chaussée, un réseau de gaines a été implanté en prévision de futurs câblages.

→ **CHRISTELLE AMMARI** Adjointe à l'enfance et à la petite enfance, aux affaires scolaires et périscolaires, au pilotage du Conseil Municipal Enfants

Algécos

Afin de permettre aux enfants du groupe scolaire Geo Condé de Bois-de-Haye de continuer de manger à la cantine des P'tits Loups, six algécos ont été installés près du bâtiment du périscolaire le temps des travaux effectués dans la salle des fêtes.

Concours des illuminations de Noël

Crise sanitaire oblige, il a été plus sage cette année d'annuler tout simplement ce concours.

Nous vous donnons rendez-vous en fin d'année 2021. Préparez vos guirlandes !

Concours des dessins de Noël

Un concours des plus beaux dessins de Noël a été organisé à la fin de l'année par le CME. Les gagnants ont eu le plaisir de voir leur œuvre imprimée sur les cartes de vœux et diffusée sur les différents supports de



communication de la mairie et de recevoir un cadeau de la part de la municipalité.

Aide financière

Après le premier confinement, mi-mai 2020, les élèves du groupe scolaire Geo Condé n'ont pu reprendre le chemin de l'école qu'à mi-temps puisque le protocole sanitaire mis en place par l'Education Nationale imposait ce rythme-là. Les parents, qui travaillaient, ont donc été dans l'obligation de mettre leur(s) enfant(s) aux « P'tits Loups » en journée complète, deux fois par semaine. Dans ce contexte économique difficile pour tous,

la municipalité a décidé d'être solidaire avec les familles et de leur donner « un petit coup de pouce » financier de 8 euros par jour par enfant. Restait donc à charge pour les familles, 10 euros par jour par enfant.

Nous en profitons pour remercier toute l'équipe des « P'tits Loups » qui a fait preuve d'une grande adaptabilité et qui, malgré cette période très compliquée, a toujours accueilli les enfants dans la bonne humeur.

Conseil Municipal Enfants

Le 16 octobre 2020, 6 nouveaux petits élus ont rejoint le Conseil Municipal Enfants. Bienvenue à Violette Attenot, Salomé Fontaine, Ismaïla Geye, Ulysse Haas, Clara Lepoutère et Marek Robin.

Ils sont donc à présent au nombre de 10, ils ont des idées plein la tête, et attendent avec impatience de pouvoir participer activement à la vie de la commune !



→ ETIENNE DESALME

Maire délégué

AIRE DE JEUX RUE DE LA COMMANDERIE

à Sexey-les-Bois

L'aire de jeux est de nouveau disponible. Les enfants étaient impatients de découvrir la nouvelle structure équipée d'un toboggan, d'une échelle à corde et d'une colonne de pompier.



Le nouveau revêtement amortissant au sol apporte la sécurité lors des acrobaties de nos chers bambins.

La balançoire à nid d'oiseau est appréciée par les enfants de 6 à 8 ans, son sol amortissant élimine le risque de mauvaise chute.

Le jeu sur ressort à tête de lion vient en complément et amène un choix cornélien aux enfants pour savoir lequel ils doivent utiliser.

La clôture sécurise l'aire de jeux. Le portillon devra rester fermé pour éviter toute intrusion de chiens et éviter les déjections désagréables.

L'inauguration de cet espace rénové sera faite aux beaux jours avec le Conseil Municipal des Enfants.

DU NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE

À l'arrivée du Covid-19, la médiathèque fermait ses portes en mars dernier. Une période de confinement qui a incité de nombreuses personnes à s'adonner à la lecture, un magnifique moment d'évasion et un moyen de rompre la solitude pour certains.

De nouveaux adeptes étaient présents lors de notre réouverture et notamment le 19 septembre pour notre vente de livres annuelle. Une belle journée ensoleillée qui nous a permis d'organiser l'événement en extérieur et ainsi respecter les gestes barrières. Toutefois, et à notre plus grand regret, l'heure du conte n'a pu être assurée auprès des enfants en raison des restrictions sanitaires.



Pour répondre à la demande lors du second confinement, un service de livraison à domicile a été mis en place.

Plus que jamais, nous espérons que l'horizon s'éclaircira enfin et que nous pourrions de nouveau vous accueillir en 2021 dans cet espace convivial où une partie

du mobilier a été remplacée. À ce titre, nous remercions la médiathèque départementale pour son accompagnement.

Pour conclure, un grand merci aux bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps.

ASSOCIATIONS

→ MARTINE HENRION Adjointe à la vie associative

FORUM DES ASSOCIATIONS

Ce dernier a eu lieu lors de la matinée du 5 septembre, mettant à l'honneur la vie associative locale.

De nouvelles activités associatives étaient proposées en marge de celles déjà connues.

Malgré le contexte sanitaire compliqué, de nombreuses personnes n'ont pas hésité à se déplacer.

Merci aux associations participantes, et aux bénévoles qui donnent de leur temps afin d'animer notre village.



Groupe scolaire→ **FABIENNE BRIAND** Directrice de l'école maternelle**UNE ANNÉE TRÈS PARTICULIÈRE
À L'ÉCOLE QUE CETTE ANNÉE 2020 !**

Après un début classique en janvier/février, le confinement provoqua un chamboulement chez tous les élèves, les parents et les enseignantes.

Tous furent obligés de se brancher sur leur ordinateur et le travail à distance s'est fait de cette façon dans toutes les classes.

Nombre de parents ont dû s'investir, innover, parlementer, réagir pour que leur enfant travaille sans enseignant !

Puis reprise par demi-groupes en mai/juin

avec une fin d'année vraiment pas comme les autres... sans fête, sans kermesse, sans chorale !

La reprise en septembre s'est déroulée normalement et de nouveau, une nouvelle mesure arrive en novembre : le port du masque à partir du CP !

Malgré ce contexte difficile, les enfants sont courageux, ils s'adaptent, les enseignantes maintiennent le cap et poursuivent, coûte que coûte, les apprentissages et leur projet d'école !



© Freepik

**REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL**
Fontenoy-Aingeray-Sexey→ **ÉTIENNE DESALME**

Maire délégué

→ **MARIE-CLAIRE LACASSIN
& VIRGINIE HUBERT**

Professeurs des écoles

En septembre 2020, ce sont 105 élèves des trois villages (Aingeray, Fontenoy et Sexey) qui ont fait leur rentrée dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal Fontenoy-Aingeray-Sexey (RPI).

Les enseignantes ont mis tout leur dévouement pour maintenir la scolarité à domicile des enfants pendant la période du confinement de mars. La reprise des cours en classe au mois de juin fut un soulagement pour les enfants et nos maîtresses, il fallait rattraper le retard.

La rentrée de septembre s'est déroulée dans chaque école avec la mise en place de toutes les mesures pour que le protocole sanitaire soit respecté.



Tout au long de cette année, les cinq enseignantes ont choisi de travailler sur un thème commun : l'environnement et l'écologie.

Au programme dans les classes la sensibilisation à la réduction des déchets, de la pollution, au respect de notre planète... Les CM participeront au programme « Tous écocitoyens » proposé par la communauté de communes.

La semaine du 12 au 16 octobre, tous les élèves du RPI ont participé à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ». Ils ont été sensibilisés au travers de vidéos aux leucodystrophies. Mardi 13 octobre, les plus grands ont planché sur la dictée ELA lue par un membre de l'association.

Cette année, le traditionnel cross réunissant parents et enfants n'a pu avoir lieu comme habituellement mais dans chaque école un moment sportif a été proposé aux élèves.

Du côté du périscolaire et de la cantine, six animateurs organisent la restauration à Aingeray et la garderie du matin et du soir et les mercredis récréatifs sont organisés dans une salle à la mairie de Sexey-les-Bois.



UN CCAS TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS, UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER !

Le 22 juillet dernier une nouvelle équipe du Centre Communal d'Action Sociale a vu le jour.

Elle se compose de huit membres élus par le Conseil Municipal (Fabienne Briand, Martine Cavallasca, Françoise Gallimard, Martine Henrion, Nicole Lacote, Françoise Lavillat, Philippe Louis, Bruno Martinelli) et huit membres nommés (Laurent Beaucourt, Sylvie Bonaly, Annette Brançon, Chantal Haven, Marie-Line Mangenot, François Michel, Christine Saez, Monique Thiebaut) par le Président du CCAS, Denis Picard.

Canicule et confinement se sont encore imposés en été et automne 2020 et tous les membres du nouveau bureau se sont relayés pour prendre des nouvelles des personnes seules les plus isolées. Cette initiative a été unanimement appréciée.

Toujours en raison de la crise sanitaire, les personnes sans voiture n'ont pu profiter du service « Transport pour faire ses courses ». Cependant, dès que la situation redeviendra normale, ce service sera de nouveau opérationnel !

L'information sera relayée par les services de la mairie.

En cas de besoin, le CCAS à votre écoute !

Pour nous joindre confidentiellement : ccas@bois-de-haye.fr ou demandez un rendez-vous avec Mme Martine Cavallasca, Vice-présidente du CCAS, auprès du secrétariat de la mairie au 03.83.23.21.58.

Les tablettes numériques n'ont plus de secret pour les anciens de Bois-de-Haye !

Du mardi 3 septembre au mardi 20 octobre 2020, l'association SOS FUTUR a dispensé des formations d'initiation aux tablettes numériques au profit d'une dizaine de personnes de plus de 60 ans qui ont souhaité s'inscrire et rester connectées.



Cette formation en petit comité a été très appréciée de tous, même si le confinement a eu raison des deux derniers cours. Merci pour votre participation !



Colis ou repas pour les anciens

Cette année en raison des travaux importants réalisés à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye mais également de la crise sanitaire et du confinement, le traditionnel repas dansant des aînés n'a pas eu lieu. Mais le CCAS n'en oublie pas pour autant ses anciens !

77 repas et 177 colis, au choix de nos aînés, ont été retirés en mairie ou distribués par les membres du bureau du CCAS.

Malheureusement cette année, les enfants du Conseil Municipal Enfants n'ont pas pu participer à ces distributions en raison du confinement et des risques liés au coronavirus.

Cependant, des dessins réalisés par les enfants des P'tits Loups ont complété les colis et boîte-repas.

Un grand merci à nos P'tits Loups ainsi qu'à nos aînés pour leur accueil chaleureux !

NOUVEAU! Vaccination gratuite contre la grippe

En 2020 et malgré la pénurie de vaccins, Géraldine Renoux et Nathalie Lartillot, infirmières libérales à Velaine-en-Haye, et Coraline, élève infirmière, ont vacciné gratuitement une trentaine d'habitants de notre commune qui ont répondu favorablement à cette campagne de vaccination. Opération à renouveler en 2021 ! Un grand merci à nos infirmières !

→ AMÉLIE SAINTÔT Conseillère municipale

Je donne mon sang, je sauve des vies

Suite à plusieurs années d'interruption, une nouvelle collecte de sang a eu lieu le 18 mars 2020, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye. Malgré le contexte, vous avez été 33 donateurs à vous présenter, 27 ont été prélevés dont 9 nouveaux. Vous nous avez montré votre solidarité ! Pour 2021, le rendez-vous est fixé au mercredi 10 mars.

Cérémonie des nouveaux habitants

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie des nouveaux habitants n'a pas pu avoir lieu en 2020. Elle se tiendra dès que nous pourrons de nouveau nous réunir. En attendant, nous invitons tous les nouveaux habitants à se présenter ou à téléphoner en mairie.

Sécheresse : Reconnaissance de catastrophe naturelle

De nombreux citoyens nous ont fait part d'apparition de fissures sur leur maison.

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle due à la sécheresse a été formulée auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Cette demande a été accompagnée des 12 déclarations transmises par les habitants.

Nous sommes dans l'attente de la décision de la Préfecture.

Cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre

→ **BERNARD OUDOT**

Président de l'association des anciens combattants

8 mai - 11 novembre 2020 : aucune de ces deux commémorations n'a pu être célébrée en public, faute à cet intrus qu'est le virus COVID 19.

En effet, sur décision de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, ces cérémonies ont été autorisées au strict minimum de participants, ce que nous avons respecté. Gageons que 2021 sera plus faste et que cette épidémie aura disparu.

Toutefois, restez vigilants, continuons de respecter les règles sanitaires.

En attendant des jours meilleurs et plus sûrs, et à l'approche des fêtes de fin d'année nous vous souhaitons une bonne santé avec l'espoir de retrouver une vie normale.

MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN

→ **FABIENNE BRIAND** Conseillère municipale



Le petit marché de Bois-de-Haye a commencé en douceur pendant le premier confinement.

Jean-Luc Dedenon, le boucher, est venu un dimanche faire des livraisons à Bois-de-Haye. Puis il fut rejoint par deux autres commerçants dans les semaines suivantes, le fromager et le primeur. Ils se déplacèrent dans les différents quartiers de la commune.

Depuis mai, les trois commerçants s'installent chaque dimanche matin, sur l'anneau de bus, devant le groupe scolaire de 8h30 à 13h. Un marchand de miel les accompagne de temps en temps.

Faire ses courses sur ce marché est devenu un moment convivial. On y rencontre des connaissances et on se retrouve (masqués !) entre voisins.

Grâce à ces commerçants, tous les habitants de Bois-de-Haye (et d'ailleurs !) peuvent aisément faire leurs emplettes de produits frais.

Tous les habitués sont ravis et espèrent que ce marché perdurera, et même s'étoffera !

NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION

La commune est dotée, depuis septembre 2020, d'un nouvel outil afin de communiquer au plus proche de ses habitants et en temps réel : Panneau Pocket.

Nous vous proposons désormais l'application Panneau Pocket sur smartphone, tablette ou par internet pour s'informer et être alerté. Cet outil pratique et facile d'accès permet de communiquer directement et rapidement auprès des habitants.

Pour cela, il vous suffit :

» de télécharger l'application Panneau Pocket sur votre smartphone ou tablette

(gratuit), rechercher « Bois-de-Haye » et cliquer sur le cœur pour être informé dès que nous publions un nouveau message » ou de vous rendre, avec votre ordinateur, sur la page <https://app.panneaupocket.com/> et de rentrer « Bois-de-Haye » dans la « recherche de la ville ».

Cet outil ne mobilise aucune donnée personnelle, ni géolocalisation. Chacun peut se désabonner quand il le souhaite.

Il vient compléter les différents supports de communication déjà présents sur la commune : site internet, newsletter, panneau d'informations, page Facebook et distribution de flyers.

Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye (ACPG-CATM)

Marie-José Bougerdj, Secrétaire

L'Assemblée Générale du 13 février 2020 a démarré par une minute de silence en mémoire de Pierre Masson, président de notre section et président départemental des ACPG-CATM décédé le 14 janvier 2020.

La section compte actuellement 31 adhérents : 10 CATM – 3 OPEX – 1 pupille de la Nation – 4 veuves – 13 sympathisants - 2 porte-drapeaux.

Lors de la réunion du Comité, Bernard Oudot est élu Président, Gérard Minette, Vice-président (et actuellement Président Départemental), Liliane Janesch, trésorière

et Marie-José Bougerdj, secrétaire. Trois nouveaux adhérents sont entrés au comité.

Cette année, les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont été célébrées avec le strict minimum de participants selon les règles

sanitaires liées à la Covid 19. Les sorties prévues ont dû être également annulées.

Dans l'espoir de jours meilleurs, nous vous souhaitons une bonne santé.



Association Une Oasis, Une Ecole

Rolande Bernat, Présidente

Projet 2020 en partenariat avec « les Lueurs de l'Espoir »

Au vu des difficultés croissantes en cette année 2020, les habitants des oasis isolées de l'Adrar ont dû faire face à la situation pré-occupante de l'augmentation de la pauvreté dans cette partie du Sahara, à l'absence de revenus, à l'approvisionnement difficile en eau, aux problèmes de santé provoqués par la pandémie et à une déscolarisation des filles entraînant des mariages précoces.

La crise sanitaire que nous traversons nous atteint tous, dans des proportions diverses et comme grand nombre d'associations, Une Oasis, Une École s'est efforcée de maintenir son action. Depuis 13 ans, nos actions permettent la scolarisation d'enfants des oasis isolées de l'Adrar et portent également sur l'aide au développement local afin d'améliorer les conditions de vie de ce peuple nomade : construction de puits et de jardins, achat de cheptel...

» À la rentrée de novembre, 450 filles et garçons sont scolarisés dans les 9 écoles que nous avons financées.

» Financement de la restauration de l'école à Fares : la rentrée officielle des classes pour 2020-2021 ne s'est faite que le 15 novembre 2020. Nous avons donc assuré la réfection des toits des 2 classes mettant les élèves à l'abri.

» L'association « une Oasis, une École » a créé en 2015 un centre d'enfants « Echaaba » situé dans un quartier pauvre



d'Atar (Mauritanie). Nous y accueillons chaque jour 50 enfants de 3 à 6 ans de familles très démunies, souvent sans ressources. Nous prenons en charge le fonctionnement du centre, l'alimentation des enfants (une soupe de sorgho le matin, un verre de lait de chèvre à 11 h, un repas à 14 h) ainsi que leur scolarisation et le financement des 5 salaires. Depuis mars, date de la fermeture du centre pour cause de pandémie, notre association « une Oasis, une École » a financé, jusqu'à

fin août, une distribution mensuelle de denrées alimentaires de première nécessité (huile, pâtes, farine, sucre et lait...) aux 27 familles les plus démunies dont les enfants étaient pris en charge par le centre « Echaaba » à Atar, ainsi que 75% des salaires. Le premier septembre les 50 enfants se sont retrouvés avec joie. Le fonctionnement du centre est notre priorité.

» Participation à la campagne de sensibilisation pour promouvoir la scolarisation des jeunes filles en Mauritanie en partenariat avec « les Lueurs de l'Espoir ».

» Poursuite du partenariat avec les écoles du Toulois et CMJ de Foug : ce travail reprendra dès que les conditions sanitaires le permettront.

» C'est à des coopératives de femmes que nous achetons l'artisanat mauritanien. La vente de cet artisanat nous permettrait de financer nos actions, or toutes les manifestations ont été annulées.

Nous remercions la région, le département, les communes dont Bois-de-Haye et les donateurs de leur soutien.

contact@une-oasis-une-ecole.fr
www.une-oasis-une-ecole.fr
 03 83 23 24 26 / 06 85 16 13 68



Association Velainoise Activités Multiples

Christine Saez, Présidente

Une année vraiment très particulière se termine.

Après un premier confinement de deux mois au printemps et un arrêt des activités, avec parfois une adaptation par écrans interposés, nous voici à nouveau, en cette fin d'année, obligés de limiter nos déplacements et de renoncer aux regroupements.

Et pourtant, à la rentrée de septembre, le nombre de personnes qui se sont inscrites aux différentes associations a montré que l'envie et le besoin de se rencontrer et

d'être actifs restaient intacts.

Toutes les activités avaient repris, on y croyait et, malgré quelques difficultés résultant des consignes sanitaires et des problèmes de locaux, les groupes s'étaient retrouvés avec plaisir autour des animateurs.

Alors, ne baissons pas les bras, continuons envers et contre tout à nous entraîner à la maison chaque fois que nous le pouvons, pour être le plus en forme possible à la reprise des activités.

Merci à tous, bénévoles, participants, animateurs et municipalité pour votre coopération.

Bonne et heureuse année 2021.

Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle

Chantal Haven, Présidente

Dimanche 15 novembre a eu lieu la Journée nationale de la trisomie 21.

À cette occasion, notre association devait mettre en œuvre la 8ème édition de son opération de livraisons de petits-déjeuners à domicile avec la participation de personnes avec trisomie. Cependant, les contraintes et les incertitudes liées à la pandémie nous ont conduits à remettre ce rendez-vous à l'année prochaine, au grand regret de tous les membres de l'association, les personnes avec trisomie en tête.

Si la Covid 19 a mis les petits-déjeuners entre parenthèses, la vie de ces personnes continue, et notre association leur propose toujours des activités de sport adapté en présentiel ou en visio selon les circonstances. Aussi avons-nous décidé de lancer un appel à don pour les aider et nous aider à rebondir tous ensemble.

Je remercie tous les généreux Velainois qui nous aident à passer le cap.

info@trisomie21-54.fr



Association Partages Loisirs

Monique Thiebaut, Présidente

Suite aux restrictions sanitaires et afin de protéger les participants, l'APL avait décidé en accord avec la mairie d'annuler la marche Octobre Rose 2020. Le président de l'ASVH, M. Demoulin nous a proposé de participer à la journée sportive du samedi 17 octobre afin de récolter des dons pour la ligue contre le cancer du sein. Nous avons donc pu remettre un chèque de 594,33 euros à la ligue. Nous tenons à remercier tout particulièrement l'association ASVH de Bois-de-Haye ainsi que l'association CS Blénod pour leur générosité.



Nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour reprendre notre marche Octobre Rose.

ALC - Association Lotissement du Chauxfour

Pierre Ouvry, Président

« Annus horribilis », qualificatif que donna la reine d'Angleterre pour désigner 1992, est redevenu d'actualité pour cette année 2020 qui restera dans nos mémoires comme une année noire.

Les lourdes contraintes sanitaires qui nous ont été imposées ne nous ont pas permis de mener une quelconque activité de convivialité tout au long de ces longs mois qui viennent de s'écouler.

En attendant une nouvelle année qui, je l'espère, se présentera sous de meilleurs auspices, prenez soin de vous et de vos proches.

Gardons-nous tous en pleine forme pour avoir le plaisir de nous retrouver lors de nos prochaines activités associatives qui nous ont beaucoup manqué cette année.

Souhaitons que cette fin d'année nous permette tout de même de vivre quelques moments festifs en famille et entre amis sans oublier les gestes barrières et les mesures de distanciation qui, à défaut de vaincre cette épidémie, nous préserveront nous et nos proches.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous dire : « A l'année prochaine ».

Association pour la Promotion du Relais

Philippe Henrion, Président

Cette année, c'est avec une grande tristesse que l'APRV a dû se mettre en sommeil, crise sanitaire oblige. Tous les événements qu'elle organise habituellement n'ont pas pu se tenir, brocante, bourse aux jouets, sortie culturelle, Lotos, et jusque dernièrement le weekend Téléthon.

Pour nous tous, membres de l'association, cette situation nous a profondément attristés, mais elle ne nous a pas vaincus, car dès que la situation le permettra je sais que je peux compter sur toute mon équipe pour que l'APRV se réveille et vous propose de nouveau un grand nombre d'activités.

En attendant que le ciel se dégage définitivement, l'ensemble du bureau de l'APRV ainsi que son président vous souhaitent de très belles fêtes de fin



d'année. Prenez soin de vous et à très bientôt pour de beaux moments tous ensemble.

Association du Clos Herbue Chalin

Rémi Heinrich, Président

Comme un grand nombre d'associations, cette année 2020 aura été particulière. Peu, voire pas d'activités proposées. C'est le cas de l'association ZAC Herbue Chalin !

Nous avons pu faire notre assemblée générale au mois de janvier, suivie de la traditionnelle galette des rois. Ce fut un moment convivial au cours duquel un grand nombre d'idées fut échangé qui, nous l'espérons tous, pourront se concrétiser en 2021.

Prenons soin de nous et de nos proches pour que les associations puissent vivre l'année prochaine.

Association Sportive de Velaine-en-Haye

Arnaud Demoulin, Président



« Quand les mouettes suivent un chalutier, c'est qu'elles pensent qu'on va leur jeter des sardines ». Après son tacle sur un « supporter », cette réflexion philosophique d'Éric Cantona avait plongé le monde du football dans un abîme de perplexité.

Aujourd'hui nous sommes un peu comme les journalistes devant cette citation, nous avons un article à écrire, mais que dire ? Feindre l'optimisme ? Être alarmiste ? Essayer de comprendre ? Expliquer ? La Covid est passée par là.

Pourtant nous étions bien présents au rendez-vous.

Le terrain livré, les habitants de Bois-de-Haye pouvaient désormais voir leurs équipes locales jouer à domicile. Près de 300 personnes sont venues voir le match de coupe de France et le 100ème match du capitaine emblématique de l'ASVH Seb GAUME.

Nous avons organisé la journée découverte avec une petite animation avec Goupil.

Nous avons lancé un projet multi associations pour Halloween, une grande fête que l'on aurait proposée à nos jeunes du village, peut-être l'année prochaine...

Nous avons recruté une équipe d'éducateurs de choc pour l'encadrement de nos équipes : toutes les compétitions sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre...

Les sponsors, les petits commerçants, répondraient présents, ils sont contraints de fermer...

Bien évidemment il y a eu de bonnes choses sur le début de saison :

- » Pour la deuxième année consécutive nous avons été élus meilleur club PEF de Meurthe-et-Moselle.
- » Nous avons fait un magnifique interclub sous le signe d'Octobre Rose : en collaboration avec l'APL un chèque de 594,33€ a été remis pour la lutte contre le cancer du sein.
- » Là où la moyenne nationale des 33 sports olympiques baisse de 9,4 % nous avons une augmentation de près de 10 % du nombre de licenciés (86 % habitant de Bois-de-Haye).

En espérant que lors de votre lecture nous aurons repris, on vous dit à très vite sur les terrains.

ACCA Velaine-en-Haye

Luc Auboin, Vice-président

Les deux sociétés de chasse de Bois-de-Haye, dont les présidents sont Marceau Georges et Noël Mangenot, vivent grâce aux cotisations de leurs adhérents. Elles font partie du GIC (Groupement d'Intérêts Cynégétique) du Massif de Haye et de la Fédération Départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle.

Elles ont pour but de réguler la population de gibier en respectant des plans de prélèvements réactualisés chaque année en fonction de l'évolution de la population cynégétique.

La chasse se pratique en battue chaque samedi matin dans les deux lots de forêt communale de fin septembre à fin février ou de façon individuelle à l'affût, le matin au lever du jour ou les soirs à la tombée de la nuit, pour protéger les cultures afin de minimiser les dégâts dans les céréales.

Ce sont les chasseurs qui entretiennent eux-mêmes les chemins de la forêt pour la sécurité de tous. Des panneaux sont apposés lors de chaque battue pour indiquer aux promeneurs les dangers qu'ils encourent.

Tout est question d'équilibre entre dégâts agricoles, accidents de la route occasionnés par le gibier, niveau de la population cynégétique et usagers de la forêt. Les récents problèmes sanitaires n'ont fait que complexifier les choses et perturber cet équilibre.

Les chasseurs regrettent les dégradations régulières de leurs installations, notamment sur des miradors installés en bordure de forêt ou en forêt. Il faut savoir que les auteurs de ces actes peuvent, dorénavant, être poursuivis pour un nouveau délit voté au parlement concernant l'entrave à la chasse.

Association Sportive et Culturelle de Velaine-en-Haye

Roda Bounaceur, Président

Qu'il est bien difficile de parler Sport dans cette période si délicate ! Pour autant que cela soit en salle, sur les tatamis ou autres lieux, les valeurs que véhicule le Sport, restent inchangées quelle que soit la situation.

Bien que trop souvent la situation sanitaire nous ait forcés à rester chez nous, l'Association Sportive et Culturelle de Velaine a quand même décidé de proposer aux Velainois pour cette nouvelle année de nombreuses activités :

- » La section des jeunes passionnés de Badminton a toujours une part active dans la vie de l'association,
- » Le Judo qui permet à plus d'une vingtaine de jeunes de découvrir ou d'approfondir la maîtrise de ce sport de combat qui possède un code moral fort,
- » La section Karaté accueille grands et petits, débutants et plus expérimentés ; des cours de karaté défense sont aussi dispensés les samedis matin,



- » La section Musculation-Fitness qui compte beaucoup d'adhérents sur la commune de Bois-de-Haye,
- » Nouvelle Section : la section Danse Hip-Hop / Moderne : Style de danse chorégraphié mêlant de la danse de rue à de

la danse actuelle. On peut l'appeler aussi Street Dance. Le hip-hop peut être dansé à différents niveaux, sur de la musique RAP/RNB et souvent sur des remix d'anciennes musiques ou actuelles,

- » Nouvelle Section : Jiu-Jitsu Brésilien

Foyer rural

Rémy Noël, Président

Le Foyer rural en suspens

En 2020, le calendrier des animations proposées par le Foyer rural s'est interrompu brutalement à l'annonce du confinement.



L'année avait pourtant bien commencé, avec les amateurs du théâtre de Cristal le 18 janvier. Puis la troupe du Théâtre des Sources à Houdemont a donné une représentation in extremis le 14 mars.

Et tout s'est arrêté, les salles ont été fermées, les manifestations interdites : pas de soirée grillades – feu d'artifice le 13 juillet ; pas de marche autour du village avec jambon à la broche le 13 septembre ; plus d'après-midi jeux le jeudi après-midi, pas de soirée repas en octobre.

Une fin d'année mise entre parenthèses.

En novembre, les membres du conseil d'administration ont tenu à remettre aux adhérents les cartes de la saison 2020-2021 malgré tout, pour garder un lien avec eux et leur montrer qu'elle est prête à reprendre ses activités et à les accueillir dès que la situation sanitaire le permettra.

ACCA Sexey-les-Bois

Noël Mangenot, Président

La société de chasse de Sexey-les-Bois se compose de deux groupes :

- » La chasse en plaine : 12 partenaires résidant dans la commune pratiquent leur loisir principalement à l'affût, c'est-à-dire la chasse au sanglier du 1er au 28 février le matin et le soir à postes fixes, matérialisés à divers endroits du territoire de Sexey et plus généralement en plaine les jeudis et les dimanches du 15 septembre au 28 février pour les gibiers chassables (pigeons, lièvres, etc.).
- » La chasse en forêt : 24 partenaires principalement extérieurs à la commune du 15 septembre au 28 février, les samedis matin uniquement.

Cette année 2020 reste particulière face à cette pandémie. En effet, la chasse reste autorisée par arrêté préfectoral durant ce confinement afin de réguler les populations de sangliers mais avec des contraintes très strictes : chaque chasseur doit être muni de son attestation dérogatoire, masque, gestes barrières doivent être respectés et les regroupements en lieux clos sont interdits (baraque de chasse). Les contrôles gendarmerie et office de la chasse sont fréquents. Malgré ces contraintes, nous sommes satisfaits de pouvoir exercer notre passion.

Espérant cette saison 2021 plus calme et sereine, pour nous et tous les utilisateurs de la nature (promeneurs, végétistes, chercheurs de champignons...).

J'invite les personnes qui voudraient participer à une matinée de chasse au bois à ne pas hésiter à me contacter, nous serions ravis de vous accueillir. Vous seriez agréablement surpris de notre sérieux et respect de la nature (non, nous ne tirons pas sur tout ce qui bouge, tout est strictement encadré : règles de sécurité, tirs des animaux, etc.).

Association Familles Rurales



Les P'tits Loups toujours sur les chapeaux de roue, malgré la crise sanitaire l'équipe reste toujours positive. Une adaptation à toute épreuve, l'équipe d'animation sait faire preuve d'imagination pour contrer et réanimer cette année si particulière.

La salle des fêtes se fait un soin :

Les travaux de la salle des fêtes ont débuté. De ce fait les enfants sont accueillis dans les Algeco prévus à cet effet. Deux services sont nécessaires pour le bien-être et le respect des mesures sanitaires qui s'appliquent à notre établissement. Tous les gestes barrières sont et seront mis en place avec rigueur et vigilance. Il en va de même pour les activités proposées le soir.

Au bal masqué ohé ohé :

Comme annoncé plus haut, sans salle des fêtes et avec les contraintes sanitaires nous n'avons pas pu proposer la 5ème édition du « printemps des P'tits Loups ».

Cela n'est que partie remise, les enfants reviendront vite sur le devant de la scène, plus motivés que jamais.

Le sport manque de souffle :

Cette année les séances de sport auront lieu mais ponctuellement et selon nos moyens (espace, salles disponibles, météo, mesures sanitaires). Pas d'inquiétude le souffle reviendra pour de meilleures performances.

Une bulle d'oxygène :

Une équipe de 15 animateurs au top et toujours motivés peu importent les circonstances. C'est

avec le plus grand plaisir et avec une imagination à toute épreuve qu'ils amusent vos enfants. Sans oublier toute l'équipe de parents bénévoles qui a à cœur le bien-être des enfants et s'attache à répondre aux besoins des parents.

Si vous aussi vous souhaitez partager vos idées et apporter votre soutien, n'hésitez plus venez les rejoindre.

Cette année exceptionnelle n'a pas empêché la bonne organisation des accueils de loisirs, hormis la session d'avril qui n'a pas eu lieu, confinement oblige.

Une nouveauté a vu le jour : l'accueil de loisirs de cet été a eu lieu pour la première fois pendant huit semaines, ce qui nous a permis de couvrir l'ensemble des vacances scolaires estivales.

Nous avons reçu un soutien de taille, de la part de la municipalité qui a été à notre écoute et qui a répondu à nos demandes de locaux. Cela nous a permis d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions malgré les protocoles sanitaires contraignants.

L'équipe d'animation ainsi que les enfants ont pu passer un bel été, les deux directeurs qui se sont succédés cette année ont favorisé l'accueil d'intervenants extérieurs plutôt que des sorties afin de préserver la santé de tous. Les différents thèmes abordés comme par exemple « le monde des insectes » avec comme intervenant un éleveur d'escargots, « Les P'tits Loups au Moyen Age » avec une intervention médiévale et bien d'autres ont ravi les enfants de l'accueil de loisirs.

VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

Bruit : choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !

Les nuisances sonores (travaux de bricolage ou jardinage, musique, fêtes, équipements fixes, ...) peuvent devenir des troubles à la santé publique et impacter la qualité de vie de chacun lorsqu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Nous vous remercions d'accorder la plus grande attention au respect de la tranquillité de chacun. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers doivent être effectués uniquement :

- » Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- » Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h,
- » Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Radars pédagogiques :

Notre commune est équipée de six radars pédagogiques installés à des endroits particulièrement sensibles (écoles) et où les excès de vitesse sont fréquents.

La principale fonction de ces radars n'est pas de sanctionner les conducteurs en situation d'excès de vitesse mais de les inciter à ralentir en cas de dépassement de la limite de vitesse autorisée.

De nombreux excès de vitesse ont été relevés... Alors levez le pied !

Stationnement

Il est impératif de stationner vos véhicules sur vos propriétés ou sur les nombreuses places de parking prévues à cet effet.

Les piétons doivent pouvoir circuler librement sur les trottoirs de notre commune et le passage des véhicules de secours doit pouvoir se faire sans encombre.

Une attention particulière doit être accordée au stationnement aux abords des écoles. Ne stationnez pas, en double file, dans les voies de circulation, sur les trottoirs ou sur les passages piétons.

Laissez libre les places pour les personnes à mobilité réduite, nous constatons avec regret que des véhicules stationnent sur les places de parking attribuées aux personnes porteuses d'un handicap. Redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule. Ne soyez pas trop pressés, ne prenez pas de libertés avec le Code de la route en oubliant les règles élémentaires. Déposer ou chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants !

Respectez le sens de circulation du parking derrière les ateliers municipaux, adaptez votre vitesse et gardez-vous sur des emplacements matérialisés. Les écoles sont des lieux de citoyenneté, ne commettez pas d'incivilités, respectez le Code de la route, soyez exemplaires, vos enfants vous regardent !

Déjections canines

Nous vous rappelons que la commune est équipée de canisacs. Nous vous prions de ramasser les déjections de vos animaux, sur les trottoirs ainsi que les pelouses et espaces verts, et de les mettre dans une/votre poubelle.

Nous vous remercions de ne prendre qu'un seul sac quand vous vous servez à un distributeur.

Aboiements

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intenses, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (amende de 3^e classe allant jusqu'à 450 €).

Si les aboiements des chiens sont provoqués par les maîtres de ceux-ci, en vue de troubler la tranquillité d'autrui, ce comportement peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 € d'amende.

Pigeons et animaux errants

Il est interdit par la loi de nourrir les animaux errants, tels que les pigeons ou les chats. Leur prolifération peut engendrer des problèmes sanitaires comme la propagation de maladies transmissibles à l'homme et de nombreux désagréments en matière de propreté et d'hygiène. En cas de non-respect de la loi, l'amende encourue s'élève à 450 €.

Respectez l'environnement

Notre commune est desservie par une déchèterie (à Fontenoy-sur-Moselle), une déchèterie verte (rue des 7 lieues) et plusieurs conteneurs à recyclage du verre et du papier répartis à différents endroits.

Le dépôt sauvage d'ordures ménagères, de débris et de déchets verts est interdit ! Chaque dépôt doit se faire impérativement sur ces plateformes et non pas dans la nature. Pour les déchets verts, ne les brûlez pas, ils peuvent être compostés. Protéger l'environnement est essentiel !

Sécurité à vélo : VOIR et être VU

Tout au long de l'année, la sécurité à vélo est primordiale. Le port du casque est essentiel mais ce n'est pas le seul dispositif de protection. L'éclairage, la signalisation et le respect du code de la route sont tout autant importants. Pour rouler en sécurité, il faut VOIR et être VU et ne pas rouler à contre sens ou sur les trottoirs.

Bien d'autres règles de civisme font appel au bon sens de chacun

Collecte des ordures ménagères

Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible.



Entretien des jardins

Il est souhaitable que les jardins soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et graminées aux propriétés voisines.



Mettre son nom sur la boîte aux lettres

Afin que nos agents municipaux puissent facilement déposer courriers et informations diverses, il est nécessaire que les noms apparaissent clairement sur les boîtes aux lettres.



Entretien des trottoirs

Le dégageage des feuilles mortes et de la neige en attendant le passage des services municipaux est conseillé. La collectivité ne peut pas intervenir dans tous les quartiers en même temps. Pensez au bien-être et à la sécurité de tous !



Rappel, en cas de neige

Vous devez déblayer la neige et le verglas devant chez vous, répandre du sel sur toute la longueur de votre propriété et sur une largeur d'environ 1,5 mètre.



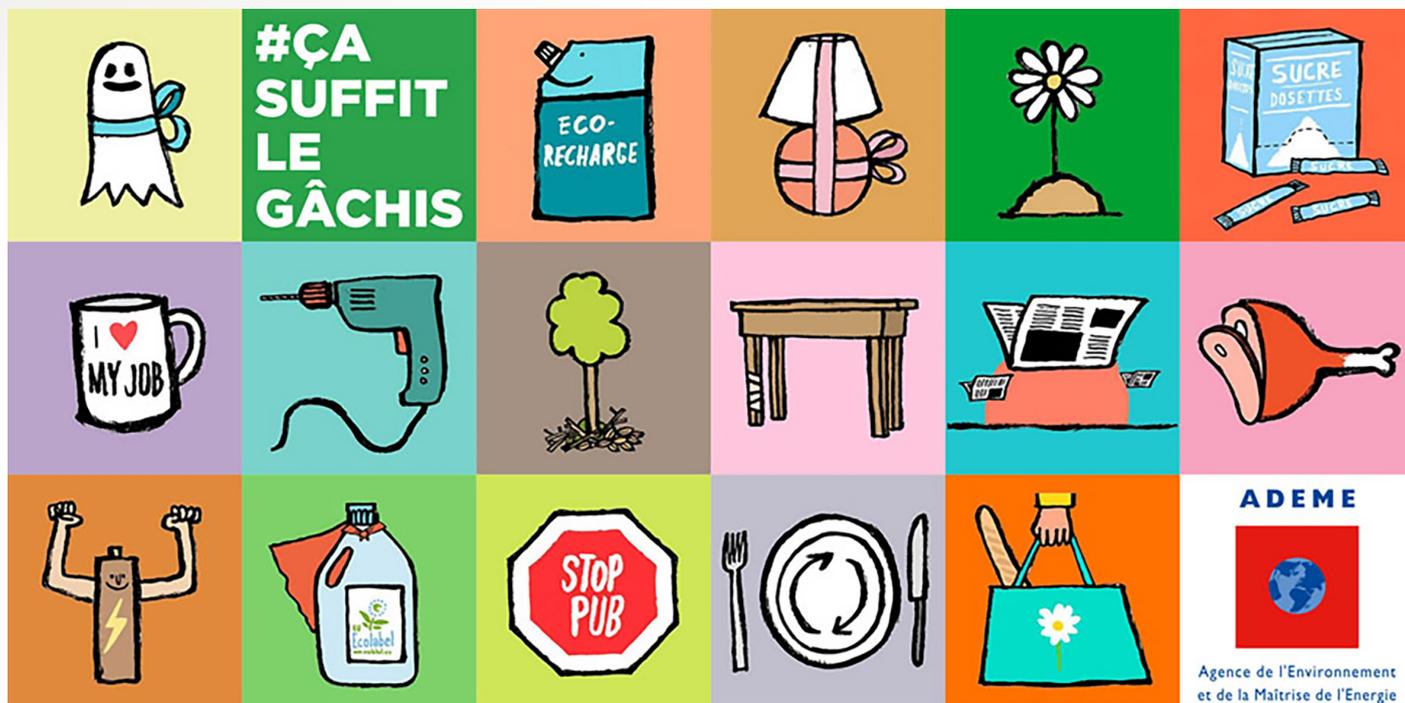
Limitation de vitesse

Pour le bien et la sécurité de tous, merci de respecter les limitations de vitesse.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

Information extraite du site <https://terrestouloises.com>



La Communauté de Communes Terres Toulouses est engagée depuis 2012 aux côtés de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans une démarche visant à diminuer les impacts des déchets sur la santé et l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

L'objectif : -10% des déchets ménagers assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et apports en déchèterie) à la fin 2020.

Attention à ne pas confondre tri et prévention des déchets. Dans un cas le déchet existe et doit être traité, dans l'autre on évite qu'il ne soit produit.

Pourquoi réduire ses déchets ?

Santé, environnement, économie, ce ne sont pas les raisons qui manquent !

La réduction des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de matières premières, de limiter les rejets de gaz à effet de serre (GES), de s'inscrire dans la cohérence des politiques de l'UE...

Au niveau local, la réduction des déchets permet de limiter le recours à l'incinération ou à l'enfouissement et de maîtriser les coûts.

Aujourd'hui ce sont encore plus de 6 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui sont enfouies sur notre territoire !

Comment réduire ses déchets ?

Développé sur 5 ans, le Programme Local de Prévention des Déchets a pris fin en 2016 pour se poursuivre sous la forme d'un Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire, signé avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.

Réemploi, éco consommation, compostage, bonnes pratiques des entreprises... sont autant de thématiques abordées dans ce programme et auxquelles font écho des actions concrètes de la collectivité.

Les actions possibles :

- » Réduire ses déchets fermentes cibles par le compostage,
- » Inciter à la réparation et au réemploi,
- » Promouvoir les couches lavables,
- » Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- » Eduquer la jeunesse et communiquer activement,
- » Encourager les bonnes pratiques des entreprises,
- » Stop pub.

Plus d'information : <https://terrestouloises.com/terres-touloises-en-action/environnement-ecocitoyennete/gestion-des-dechets/prevention-des-dechets/>





Poste
Gondreville

*Comme vous le savez,
le relais-poste de Bois-de-Haye
est fermé.*

La Poste la plus proche
est celle de **Gondreville**.

Horaires d'ouverture :

- » le lundi de 10h à 12h15
- » du mardi au samedi de 9h à 12h

Retrait de colis et lettres recommandées :

À présenter obligatoirement
pour chaque retrait :

- » l'avis de passage du facteur,
- » une pièce d'identité de la personne concernée par le retrait d'objet.

Si une autre personne vient
chercher l'objet :

- » l'avis de passage avec la
procuration complétée et signée,
- » la pièce d'identité de la personne
concernée par l'objet,
- » la pièce d'identité de la personne
ayant procuration.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE BOIS-DE-HAYE

Médecins

- » Dr Christian BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 23 23 20
- » Dr Séverine VALENTIN
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 49 32 24

Kinésithérapeutes

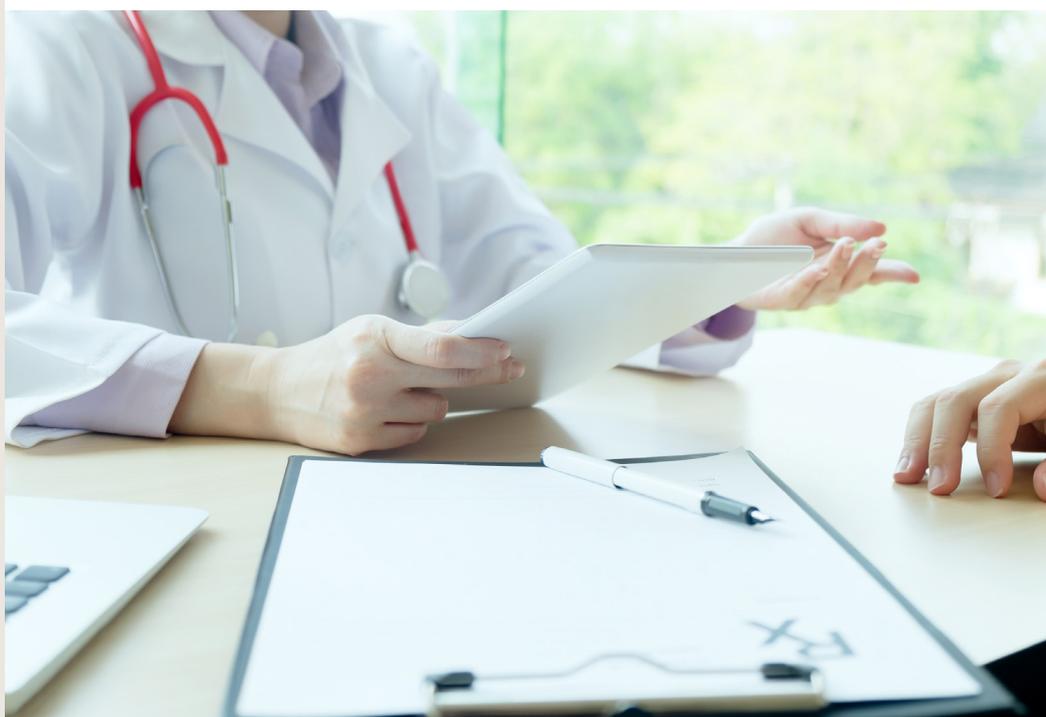
- » Madame Dominique BARBIER
2 rue Herbue Chalin
Tél : 03 83 24 36 88
- » Monsieur Alain BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 24 80 62

Cabinet d'Infirmières

- » Madame Géraldine RENOUX
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26
- » Madame Nathalie LARTILLOT
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26

Chirurgiens-dentistes

- » Dr Julie FOURREL
Lotissement de Préville
Tél : 03 83 23 29 37
- » Dr Jean-Yves RAGUIN
Lotissement de Préville
Tél : 03 83 23 29 37



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Recensement militaire

Sont concernés tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans. Ils doivent se présenter en mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire. En cas d'oubli, il est toujours possible de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un livret de famille à jour,
- » un justificatif de domicile.



Carte d'identité et passeport

La création et le renouvellement de carte d'identité se font dans les mairies équipées de dispositif de recueil (ex : Toul, Laxou, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy...). Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

La création et le renouvellement de passeport se font en mairie de Toul sur rendez-vous. Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

Désormais vous avez la possibilité de faire vos pré-demandes sur www.passeport.ants.gouv.fr.

ÉTAT-CIVIL

Naissances

DEFRANOUX Julia 08/02/2020
 PICARD Chloé 20/02/2020
 HUMBERT Gaspard 24/02/2020
 MANSSOURI Sherine 31/03/2020
 BRUNSTEIN HUGUENIN Ysoée 19/04/2020
 DI FABIO Paolo 20/04/2020
 MARTIN Gaspard 02/05/2020
 PERRIN Cléa 03/05/2020
 OLIVIER Lou 27/06/2020
 BARTHEL Eva 29/06/2020
 POUGET Baptiste 31/07/2020
 REMY Gauthier 16/08/2020
 SCHMALHOLTZ Elia 27/08/2020
 MARC Valentine 13/09/2020
 VEITMANN Léon 19/09/2020
 GROENECKE Louis 20/10/2020
 BOUHANNI Noham 14/12/2020

Mariages

Christelle AMMARI
 et Florian TRICHOT 02/02/2020
 Anne ROUHY
 et Laurent GRANDSIRE 15/02/2020
 Julie PIERRAT
 et Sébastien MARMOLLE 20/06/2020
 Pascale GINTER
 et Jean-Christophe GRENOUILLET
 29/08/2020
 Audrey CAMUS
 et Fabien BARBELIN 05/09/2020

Décès

ANDRE Robert 12/01/2020
 MASSON Pierre 14/01/2020
 CHARLES Marie-Odile 20/01/2020
 BRANÇON Serge 21/02/2020
 CÉRETTO Michelle 28/03/2020
 CHAREY Anne-Marie 09/05/2020
 ISENBART Simone 09/05/2020
 BEUREY Valbert 02/06/2020
 BECKMANN Josette 15/07/2020
 MARTIN Edith 01/09/2020
 PONCELET Bernard 13/09/2020
 HIRECHE Maurice 14/09/2020
 MANNEVY Odette 11/10/2020
 GIESE Mathilde 15/11/2020
 MULLER Roger 15/12/2020



Terres Toulouises

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ Mobilité et transports



2
LIGNES URBAINES



23
LIGNES PÉRIURBAINES



12
LIGNES ÉCOLES



12
CIRCUITS TAD

Depuis janvier 2020, avec la société Terres Toulouises Mobilité (groupe Prêt-à-Partir), la communauté de communes a mis en œuvre un réseau de transport étendu aux 41 communes du territoire. La CC2T est également responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires. Elle assure le transport des élèves vers leur établissement.



MOBILITÉ EN TERRES TOULOISES

03 72 33 03 20
www.reseau-colibri.fr

Agence : Cours Poincaré 54200 Toul

■ Déchets

La CC2T assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire. Elle gère ainsi les ordures ménagères et assimilées, les recyclables, les encombrants et déchets toxiques, les déchets verts et les textiles de près de 17 730 foyers. Retrouvez toutes les infos pratiques (formulaires, horaires d'ouverture, rythme de collecte, règlement...) sur le site de la communauté de communes, rubrique Terres Toulouises au quotidien.

www.terrestouloises.com

03 83 43 23 76

contact@terrestouloises.com



■ Eau et assainissement

Afin de garantir un service de proximité de qualité, la CC2T assure les compétences eau potable et assainissement. Son action s'applique aux 41 communes du territoire selon différents cas de figure (gestion directe, délégation de service public, prestation).



Joindre

mon service abonnés

■ par téléphone (numéro non surtaxé)

09 74 19 55 55

■ par mail

abonnes-eau@terrestouloises.com

■ Centre aquatique

Toute l'équipe de votre centre aquatique espère pouvoir vous accueillir prochainement au bord des bassins.



03 83 43 16 73

ovive@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com

**NAGEZ,
PLONGEZ,
BOUGEZ !**

Votre contact

Communauté de Communes Terres Toulouises

CS 40 325 Ecrouves - 54 201 Toul Cedex - 03 83 43 23 76 - contact@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com

Contact

Mairie de Velaine-en-Haye

Mairie
3 rue de l'Église
Velaine-en-Haye
54840 Bois-de-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@bois-de-haye.fr
www.bois-de-haye.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30
Deux samedis par mois
de 8h30 à 11h30

Mairie de Sexey-les-Bois

Mairie
50 Grande Rue
Sexey-les-Bois
54840 Bois-de-Haye
Tél : 03 83 23 22 29
Fax : 03 83 24 34 83
mairie@bois-de-haye.fr
www.bois-de-haye.fr

Horaires

Le mardi et le vendredi
de 16h à 18h

Communauté de Communes Terres Toulaises - CC2T

Rue du Mémorial du Génie
CS 40325 Ecrouves
54201 Toul Cedex



*Tenez-vous informés des
manifestations programmées
sur la commune en vous
inscrivant à la newsletter !*

Newsletter

*Vous êtes actuellement
555 abonnés à notre
newsletter*

Si vous souhaitez vous inscrire :

- » Rendez-vous sur notre site internet www.bois-de-haye.fr,
- » Ou retournez-nous le bulletin ci-dessous.

BULLETIN D'INSCRIPTION - NEWSLETTER

Madame / Monsieur

Habitant Bois-de-Haye / Autre

Adresse mail

Autorise la mairie de Bois-de-Haye à utiliser mon adresse mail
pour la diffusion de la Newsletter communale.

En renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir nos dernières informations par courriers électroniques.
Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide du lien de désinscription dans les newsletters ou en nous contactant
à l'adresse mairie@bois-de-haye.fr.

